

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 12-20637 / 100563  
Nestlé Suisse S.A., 1350 Orbe  
conditionnement du café, mécanicien conditionnement, boissons instantanées BI,  
logistique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
28 H, 8 F  
01.05.2012–30.04.2015 (Renouvellement)
- 12-20600 / 110650  
La Poste Suisse PostLogistics, 2510 Biel/Bienne Pbasis  
Distribution des express / levée des boîtes aux lettres  
besoins spéciaux de consommation  
3 H  
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 12-20372 / 100757  
Tamoil SA Raffinerie de Collombey, 1868 Collombey  
gare de chargement (contremaître, Pomperie, Traction, TDA, Passerelle, bureau,  
Charg. LPG): préparation et opération de transferts des produits pétroliers dans  
les réservoirs.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
28 H  
29.02.2012–28.02.2015 (Nouveau permis)
- 12-20640 / 111642  
Bedag Informatique SA, 1004 Lausanne  
centre de compétence Lausanne (IT Service). Travaux IT / TED sur les appli-  
cations et réseaux en dehors de la présences des utilisateurs.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
2 H, 1 F  
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 12-20656 / 100778  
Syngenta Crop Protection Monthey SA, 1870 Monthey  
bâtiments secteur Formulation et Conditionnement: 302, 440 et 358  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
103 H  
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement/modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)  
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 12-20541 / 100908  
Groupe Minoteries SA, 1950 Sion  
production farines: interventions et dépannages sur les installations de la production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.04.2012–31.03.2015 (Renouvellement/modification)
- 12-20716 / 100757  
Tamoil SA Raffinerie de Collombey, 1868 Collombey  
raffinerie et gare de chargement (équipe technique de maintenance):  
interventions lors de problèmes techniques sur les équipements de la production et des infrastructures des bâtiments de l'ensemble du site (y compris la gare de chargement)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
7 H  
29.02.2012–28.02.2015 (Nouveau permis)
- 12-20624 / 111803  
Steria Suisse SA, 1006 Lausanne  
IT (informatique et réseau); intervention lors de dérangements sur les équipements IT installés chez leurs clients en Suisse Romande  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
5 H  
01.05.2012–30.04.2015 (Renouvellement)

**Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- 12-20646 / 112728  
Broadridge Suisse SA, 1207 Genève  
service IT: travaux de maintenance et de mise à jour des systèmes informatiques  
TED  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
2 H  
01.04.2012–31.03.2015 (Nouveau permis)

**Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 11-19939 / 111677  
LDH Energy Europe Holdings Sàrl, 1005 Lausanne  
Secteur des opérations: surveillance/organisation au niveau international du transport et de la livraison de produits énergétiques (gaz, pétrole, électricité)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
1 H  
01.12.2011–31.05.2012 (Modification)

## **Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

– 12-20717 / 112434

KAZ Europe SA, 1003 Lausanne

Call center: service clientèle (SAV) international et traitement des commandes  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

2 F

01.04.2012–31.03.2015 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

17 avril 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail